

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2024-176

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

Inspection d'académie du Loiret / Secrétariat général

45-2024-06-27-00001 - arrêté membres commission départementale
d'appel (4 pages)

Page 3

Inspection d'académie du Loiret

45-2024-06-27-00001

arrêté membres commission départementale
d'appel

ARRETE
L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
du Loiret,

VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 311-7 et L. 321-4 ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition des sous-commissions départementales d'appel est la suivante :

Sous-commission d'Orléans

Représentants de l'administration :

Le Président : M. RAISONNIER, Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Montargis-Ouest, représentant de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale du Loiret

Mme COLOMBO, Inspectrice de l'Éducation Nationale responsable de la circonscription de Gien ;

Mme DE CARVALHO, Directrice de l'école Pierre Segelle à Orléans;

Mme LATOUCHE, Directrice de l'école Jardin des Plantes à Orléans ;

Mme BROCHIER, Directrice de l'école Bénédicte Maréchal à Orléans ;

Mme GREGOIRE, Psychologue de l'éducation nationale ; RASED Kergomard ;

Mme De MIRIBEL, Médecin de l'éducation nationale ;

Mme VARGUES, Principale du collège Jean Rostand à Orléans ;

Mme DOULCIER, Enseignante au collège Jean Rostand à Orléans ;

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme JEAN Laetitia, école la Cigogne à Orléans,

Mme PERDOUX Marine, école la Cigogne à Orléans.

Représentants des parents d'élèves de la fédération FCPE

M. PALLIER
Mme BOUVET-MASURE
Mme PIAT

Sous-commission de Montargis

Représentants de l'administration :

Le Président : M. MOISAN, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription d'Orléans-Est, représentant de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret ;

M. PICHARD, Inspecteur de l'Education Nationale responsable de la circonscription de Saran ;

Mme LETOURNEAU, Directrice de l'école Maurice Meunier à Montargis;

M. JACQUIN, Directeur de l'école Henri Barbusse à Chalette sur Loing ;

M. PELLE, Directeur de l'école Victor Hugo à Dordives ;

Mme MAUPLOT, Psychologue de l'éducation nationale ;

M. GILET, Principal du collège Le Grand Clos à Montargis ;

M. BARD Enseignant au collège Le Grand Clos à Montargis.

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme CELEBI, école M. Makeba, Chalette/Loing

Représentant des parents d'élèves de la fédération FCPE

Sous-commission de Pithiviers

Représentants de l'administration :

La Présidente : Mme DE NADAÏ, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription d'Orléans Val de Loire, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

M. BASSEZ, Inspecteur de l'Éducation Nationale responsable de la circonscription de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;

Mme DELMAS, Directrice de l'école Mazagran Petits Le Malesherbois ;

Mme DURONSSOY, Directrice de l'école Coudray – Cassini Le Malesherbois ;

M. OTERO, Directeur de l'école Saint Aignan à Pithiviers ;

Mme DOSNES, Psychologue de l'éducation nationale ;

Mme MOULY, Médecin de l'éducation nationale ;

Mme COLARD, Principale du collège Victor Hugo à Puiseaux ;

M. VIGNAUD, Enseignant au collège de Pithiviers

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme DA SILVA, école élémentaire Bernadette Després, Puiseaux,

Représentants des parents d'élèves de la fédération FCPE

Mme BOVA

Mme PHEULPIN

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 27 juin 2024.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 27 juin 2024

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale du Loiret

Signé: Philippe BALLÉ